Le comité de réunion et la révolution vaudoise de 1798

Autor(en): **Jequier, Marie-Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **2 (1979)**

Heft 3

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-870904

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE COMITÉ DE RÉUNION ET LA RÉVOLUTION VAUDOISE DE 1798

Quel est le Lausannois qui n'a pas eu la curiosité de lever les yeux en se promenant à la Palud? A celui-là aura peut-être échappé l'inscription apposée en 1898 par la municipalité sur la maison qui porte le n° 21, en face du poste de police: «Ici, dans la nuit du 23 au 24 janvier 1798, les patriotes du Comité de réunion arborèrent le drapeau vert de l'émancipation vaudoise...»[1] C'est en effet à cette fenêtre, siège de la société des jeunes commerçants ou négociants, qu'apparut, pour la première fois, le drapeau vert de la République lémanique, et non pas en face, à l'Hôtel de Ville, où siégeait l'Assemblée des délégués des villes et communautés du Pays de Vaud, la future Assemblée provisoire, composée des notables, de ceux qu'on a appelés les «pères de la patrie». Il y a donc, au moment de la révolution, deux pouvoirs dans le pays, ou trois plutôt, les baillis étant encore là: comme les deux premiers sont souvent désignés sous le nom de «comité», il règne une certaine confusion, confusion dans tous les sens du terme, puisqu'elle règne non seulement parfois dans l'esprit des contemporains (Laharpe qui se trouvait à Paris a ignoré l'existence de ces deux comités jusqu'au mois de février[2]), dans celui des historiens (nous y reviendrons plus bas), mais encore dans le fait que certaines personnes font partie des deux comités.

Essayons de voir les choses plus clairement:

Le premier de ces comités, celui qui siège à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Deux-Cents[3], puisqu'il en est une émanation, est à moitié légal, à moitié illégal. Légal, car nommé par les autorités constituées des villes et communes du pays, illégal, tout cela s'étant fait sans l'accord de LL.EE. de Berne. Il est issu de la commission nommée le 5 janvier 1798 par le Conseil des Deux-Cents de Lausanne pour se prononcer sur la pétition présentée la veille par les patriotes lausannois. Cette commission, après avoir fait un rapport positif le 8 janvier, est transformée le 9 en «comité de surveillance», confirmé officiellement le 12[4] et

composé de membres du Conseil des Deux-Cents et des Soixante de Lausanne, ouverts aux idées nouvelles: Philippe Secretan[5], Pierre-Maurice Glayre[6], Victor Secretan[7], Jean-Pierre-Elie Bergier[8], David-Abram Bergier[9] et le bourgmestre Victor de Saussure[10]. L'exemple de Lausanne sera bientôt suivi par les villes principales du pays: Morges, où l'on nomme le 6 déjà un comité spécial, qui sera confirmé officiellement le 15[11], Vevey, où un comité de surveillance est nommé par le Conseil des Cent-Vingt le 11 janvier[12], Rolle, où on désigne le 9 janvier une commission[13], Nyon, où l'on adopte cette même démarche dès le 8 janvier, de même qu'à Payerne[14], Moudon et ailleurs. Ces divers comités ou commissions, composés soit exclusivement de membres des Conseils (à Lausanne, à Morges par exemple), soit de membres des Conseils et de simples citoyens (à Vevey, à Rolle par exemple), vont être occupés, dans un premier temps, à la rédaction ou à la discussion de pétitions adressées à LL.EE. de Berne, pour demander la convocation des Etats de Vaud et le redressement des abus.

Dès le 16 janvier, ces comités, sollicités par une lettre du comité de Lausanne, vont déléguer à Lausanne un ou deux de leurs membres et ce sont ces délégués qui constituent le 18 janvier le *Comité central des délégués des villes et communautés du Pays de Vaud*, puis, le 21 janvier, la Haute Commission bernoise ayant quitté le Pays de Vaud, marquant ainsi dans la réalité la fin du régime bernois, ce Comité va prendre le nom d'*Assemblée des villes et communautés du Pays de Vaud*, enfin, le 24 janvier, celui d'*Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud*[15].

Les membres de cette Assemblée, que j'appelerais les «notables», car beaucoup ont occupé des fonctions municipales sous l'Ancien régime, sont officiers, rentiers ou hommes de loi; ils représentent la bourgeoisie libérale et éclairée, sûre de parler au nom des intérêts du peuple, mais persuadée que la direction des affaires lui incombe à elle. Quant à leurs opinions politiques, elles oscillent de ce que l'on pourrait appeler «la gauche» à «la droite». Ils ont un objectif commun: forcer les Bernois à rendre aux Vaudois les droits dont on les a privés et à réformer les abus de l'administration bernoise. On peut dire que, dans l'ensemble, ils ne souhaitaient pas l'indépendance et la rupture d'avec Berne; ceci est vrai en tout cas pour les membres les plus influents, Henri Monod[16], Pierre-Maurice Glayre, Philippe Secretan et beaucoup d'autres. Hommes modérés pour la plupart, amis de l'ordre et de la légalité, horrifiés par les débordements de la Terreur en France,

ces hommes auraient-ils fait la révolution s'ils n'y avaient pas été poussés? Je n'en suis pas sûre.

A côté de ce Comité, qu'on a appelé souvent «magistral», parce que formé de magistrats, et en face (de l'autre côté de la place), siège le Comité de réunion, désigné par une terminologie très variée: le ou les comités, le ou les clubs, les patriotes, les pétitionnaires, les signataires, les réclamants, les jacobins. C'est ce Comité-là qui nous intéresse aujourd'hui.

L'avis des contemporains sur le Comité de réunion

Avant de voir ce que recouvrent les mots ci-dessus, voyons comment les contemporains ont vu le Comité de réunion et ses membres. L'écho est négatif évidemment chez les «notables» dont nous parlions plus haut:

> Les affaires ainsi me paraissent prendre une tournure, mais ces jours passés, tout pronostiquait les premiers moments de la Révolution française et le triomphe de la canaille.

écrit Monod à F.C. Laharpe le 4 janvier[17]. Le 11 janvier, Monod informe à nouveau son correspondant:

> Ce n'est pas tout, je voudrais que vous puissiez faire modérer l'influence des clubs, qui s'organisent et qui déjà dominent à Lausanne... toute influence de club y devient dangereuse pour le maintien de l'ordre et tout ira sans eux.
>
> Vous ne vous êtes jamais trouvé dans de telles assemblées: j'en avais vu à Genève et à Chambéry, mais ne connaissant pas les masques je ne pouvais pas bien les juger. Je suis allé deux fois dans un qui se forme ici pour calmer autant que possible; je leur ai déclaré que j'avais assez suivi la marche de la Révolution française pour connaître parfaitement le moyen de se populariser, mais que jamais ce ne serait mon but, que je ne venais donc point au milieu d'eux pour leur dire uniquement des choses que je pensasse qui pourraient leur plaire...
>
> Je le répète donc, mon cher, si vous le pouvez, tâchez de nous tirer de l'influence de ces clubs...[18]

Et dans ses *Mémoires*, Monod note:

> L'effervescence croissait de jour en jour, les clubs formés dans nos villes, sous le nom de comités, entretenaient la correspondance la plus active, le gouvernement n'osant les dissoudre, avait l'air de ne pas les apercevoir. Bientôt leur opposition à des mesures militaires qu'il voulut prendre

> l'obligea en quelque sorte à traiter avec eux et à les reconnaître, c'était s'engager à faire ce qu'ils exigeaient. Cette espèce de gouvernement par comité rappelait trop la formidable société qui avait bouleversé la France pour ne pas effrayer[19].

Glayre va encore plus loin:

> Des hommes estimables s'étaient de bonne heure déclarés en faveur de la révolution; mais ses agents les plus actifs étaient pour la plupart des élèves des clubs français, des meneurs de sociétés populaires et de ce que la classe qui n'avait rien à perdre avait pu fournir d'auxiliaires; les uns et les autres soumis aux directions de Mangourit, le Mengaud du midi de l'Helvétie.
>
> Cette association prend la qualité de mandataire du peuple. Elle signe une adresse dans laquelle elle expose les griefs contre le gouvernement bernois et en demande le redressement. Sous le titre de Club de la Réunion, elle commence à agir comme autorité. Sous l'influence de ce club, dont les chefs n'étaient que faiblement obéis, et sous celle des sociétés populaires, qui le dominent, on pouvait prévoir une oppression générale et peut-être des scènes sanglantes. Les tribunes populaires retentissaient d'accusations atroces et de maximes sanguinaires. On touchait au régime de la Terreur.
>
> Il fallait à tout prix arracher la direction du mouvement révolutionnaire des mains qui s'en étaient saisies pour la placer en d'autres plus sages et moins intéressées à l'anarchie, c'est-à-dire entre les mains des magistratures mêmes du canton...
>
> Je résolus de paralyser les clubs, les assemblées populaires et les agents français. Je proposai dans le Deux-Cents de Lausanne que cette magistrature demandât aux Bernois le redressement des griefs et la convocation des Etats du Pays de Vaud. Il adopta mon avis. La démarche faite, toute l'influence des clubs cessa; le peuple voyant ses magistrats en action, et bientôt les assemblées populaires furent réduites à de vaines motions...[20]

Nous reviendrons sur le témoignage de Glayre, qui est très intéressant, d'autant qu'il émane de la personne certainement la plus respectée (Glayre avait été ministre du roi de Pologne) et la plus influente de l'époque.

Secretan, plus proche peut-être des idées du Comité de réunion, note dans son journal, à la date du 20 janvier:

> Le comité de surveillance [de Lausanne] envoie des députés à toutes les villes pour les inviter à former à Lausanne un comité central qu'il espère follement de pouvoir opposer efficacement au comité des réclamants.[21]

On voit immédiatement le point commun à ces témoignages, hormis les jugements sur les «clubistes»; ceux qu'on appelle les «pères de la patrie», les hommes de la révolution et de l'Helvétique sont persuadés qu'ils doivent prendre la tête du mouvement, qu'au fond ils désapprouvent, pour éviter que les choses ne se passent comme en France. Ecoutons encore une fois Monod:

> Ces différentes villes crurent ne pouvoir plus tarder et devoir s'emparer des rênes du gouvernement, à mesure qu'elles s'échappaient des mains qui les avaient tenues, afin qu'elles ne tombassent pas dans celles de la foule. Dans ce but elles envoient des députés siéger à Lausanne et invitent les autres à en faire autant. En même temps pour contenir les clubs, elles forment des commissions composées de membres de leurs Conseils et de quelques membres de ces clubs.[22]

Et c'est en tous points ce qui va se passer. Les «notables», les «pères de la patrie» vont reprendre le pouvoir des mains de ceux qu'ils considèrent comme la «populace», la «canaille». En anticipant un peu, signalons au passage qu'il suffira de quelques mois pour que leur modération fasse place à une attitude infiniment plus décidée et que les menaces portées par les fédéralistes à l'indépendance vaudoise au cours de l'année 1801 vont radicaliser les hommes politiques vaudois au point que Monod, si modéré au moment de la révolution, a pu être accusé d'être l'un des meneurs du mouvement des Bourla-Papey![23]

Ecoutons maintenant l'autre son de cloche: le chancelier Boisot[24] raconte dans ses mémoires:

> Déjà le 9 janvier, des patriotes de Lausanne y avaient formé un comité, sous le nom de comité de réunion. Son but était de concourir à la défense du pays s'il était attaqué par les Bernois, de surveiller les menées des ennemis de la révolution, de contribuer avec les autorités de la ville au maintien de l'ordre, etc.[25]

Voilà qui est nettement plus nuancé! Mais n'oublions pas que l'auteur fut un membre actif du Comité de réunion...

Le professeur Pichard[26], dans son journal, signale l'activité des clubs dès le début de janvier 1798. Le 12 janvier, il note:

> Les pétitionnaires ont institué et organisé un club central composé d'un ou deux députés de chacun des cercles révolutionnaires. Les principaux membres en sont MM. Bonnard[27], Marcel[28], de Bons[29], Cassat[30], Veyrassat[31], Fiaux[32]. Il a ses séances dans la maison Pflüger[33] à la Palud»... «Le Comité central ou de réunion étant assemblé jour et nuit, déploie une activité de tous les instants, tandis que la commission de surveillance laisse échapper quantité de choses importantes. Le premier devient le véritable centre de ralliement, tandis que le magistrat légal ne joue qu'un rôle secondaire et presque nul».[34]

Le professeur Develey[35], l'historien du Comité de réunion, est plus lyrique:

> Bientôt les patriotes vaudois se cherchent, se rencontrent, s'entendent; ils se communiquent leurs vœux, leurs craintes, leurs espérances. L'aurore de la liberté brille pour eux. Anciens libérateurs de l'Helvétie: Fürst, Stauffacher, Melchtal, Tell, vous êtes les saints qu'on invoque. Votre souvenir est dans toutes les têtes. Votre patriotisme embrase tous les cœurs...
>
> Alors c'est au début du mois de janvier, il se forme à Lausanne un comité secret de six personnes[36], qui se prêtent entre elles ce serment: Je jure d'être fidèle à la cause de la liberté et de l'égalité, de sacrifier s'il le faut pour elle, ma fortune et ma vie et de faire respecter les personnes et les propriétés.
>
> Ce comité s'occupe incessamment des moyens d'amener, sans trouble et sans anarchie, un nouvel ordre de choses; et il s'arrête à l'idée de faire présenter à Berne des pétitions respectueuses, pour demander l'Assemblée des Etats.
>
> On fait part de ce projet aux patriotes des différentes villes du pays; ils l'approuvent: des pétitions se dressent, on s'empresse de les signer et l'on publie différents avis, différentes instructions pour éclairer le peuple des villes et de la campagne pour lui apprendre quels sont ses droits et ses devoirs, quelles doivent être ses espérances et ses craintes et quel est le but des démarches que l'on fait auprès du prétendu souverain.[37]

Ces quelques extraits appellent deux remarques préliminaires:

- Les références à la Révolution française sont utilisées comme «repoussoir» par les notables, alors que les patriotes se réfèrent plutôt à Guillaume Tell comme symbole de la liberté.[38]
- Il est frappant de voir l'insistance mise sur les risques d'anarchie et de désordres chez les notables, et l'insistance sur le respect de l'ordre et de la propriété chez les patriotes.

Alors où est la vérité? Les membres du Comité de réunion ont-ils été ces signes précurseurs de la Terreur ou bien des défenseurs de l'ordre et de la propriété? Pour que les choses soient plus claires, nous allons examiner l'activité des clubs et surtout leur composition.

Le Comité de réunion: ses membres.
D'après Pichard:

> Du 21 ou 31 décembre, il règne à Lausanne une grande fermentation dans les esprits. On a su que le cercle des fabriquants[39] préparait une pétition. Le 29 ou le 30 M. le Bourgmestre[40] a cru conjurer l'orage en ayant une entrevue avec le président de ce cercle.[41]

Philippe Secretan note dans son journal, à la date du 2 janvier:

> Conversation avec Marcel[42] et Penserot[43] à la suite d'une visite de Marcel au Bourgmestre. Conversation entre Marcel, Ch. Oboussier[44], Oboussier de Vevey[45], Bonnard d'une part, et d'autre part le banneret Bergier[46] et moi.[47]

On peut donc affirmer qu'antérieurement au 1er janvier 1798, c'est-à-dire avant même que ne soit connu à Lausanne l'arrêté du Directoire du 28 décembre[48], les patriotes, sortant de l'ombre pour la première fois depuis les événements de la campagne des banquets de 1791 et les condamnations qui les avaient suivis[49], osent se montrer au grand jour, encouragés de Paris par Laharpe, qui leur promet la protection du Directoire et de Bonaparte[50]. Leur centre de ralliement c'est le local des Jeunes négociants, place de la Palud n° 21, la plupart d'entre eux étant effectivement négociants, domiciliés dans la bannière du Pont, quartier commerçant et artisan de Lausanne au XVIIIe siècle. On y prépare une pétition. Les esprits avancés, influencés par Laharpe, voudraient l'adresser directement au Directoire; les autres, plus timides, finissent par se laisser convaincre par Secretan, de Saussure et Glayre de l'adresser, par l'entremise du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, au souverain, Berne.

> La pétition bien humble, bien insignifiante, dont je vous envoie copie, mais qu'il fallait telle pour engrainer la démarche et ne pas effaroucher les esprits timides ou prévenus...

écrit David-Abram Bergier à son ami Laharpe le 5 janvier[51]. Et Antoine-Louis Oboussier[52], membre influent du Comité de réunion, chargé par Bergier de tenir Mangourit[53] au courant de ce qui se passe, lui fait écho:

> ...une requête dont je vous envoie ci-joint un exemplaire. La rédaction n'en est pas républicaine, mais nous avons cru prudent d'observer dans ce premier acte des ménagements, qui ne seront plus nécessaires dans la suite...[54]

Y a-t-il eu une autre pétition que celle dont nous avons parlé plus haut? Il s'en trouve une, plus précise, parmi les papiers de Mangourit[55]; l'état actuel de nos recherches ne nous permet pas de savoir si elle fut envoyée et à qui. Toujours est-il qu'il est bien certain que c'est la pétition du Comité de réunion de Lausanne qui est présentée le 4 janvier au Conseil des Deux-Cents. Celui-ci, pour les raisons que nous avons déjà évoquées, nomme le 5 janvier une commission qui doit faire un rapport sur la pétition. Ce rapport est présenté le 8; Glayre, chargé de cette rédaction, appuie la pétition, accompagnée d'une requête «emmiellée»[56]; le Conseil des Deux-Cents de Lausanne va présenter, le même jour, à la Haute Commission bernoise[57] la pétition, donnant le branle à toutes les villes et communes qui viennent, les unes après les autres, remettre les leurs:
le 8 Nyon, le 9 Morges, le 10 les paroisses de Lavaux et Villette, le 11 Rolle, le 12 Vevey et Aubonne et ainsi de suite[58]. Etudier le contenu de ces pétitions est fort intéressant, mais nous entraînerait trop loin.

Les pétitionnaires, eux, ne restent pas inactifs: pendant que le magistrat délibère, l'agitation continue; conscients qu'ils ne peuvent rien faire seuls, ils établissent des contacts avec les patriotes des autres villes et villages. Le 10 janvier, pour coordonner le mouvement, on décide la formation d'un comité central de réunion à Lausanne. Les archives cantonales vaudoises possèdent un document très intéressant intitulé:

Organisation du comité central de réunion, formé dans la ville de Lausanne par l'assemblée des réclamants le 11 janvier 1798.

1° Le comité sera nommé par l'assemblée des réclamants, à la pluralité des suffrages.
2° Il sera composé de douze membres qui éliront entre eux, un président, un vice-président, trois secrétaires et un caissier. Les président et vice-président seront renouvelés par le comité tous les huit jours, les secrétaires suivant l'exigence du cas et le caissier tous les quinze jours.
3° Les fonctionnaires ci-dessus désignés, après avoir quitté leurs fonctions, ne pourront être réélus pour les mêmes fonctions qu'au bout de huit jours.
4° Il faudra que le nombre des membres séant au lieu ordinaire soit au moins de quatre pour pouvoir prendre une délibération active et dans le cas où ils se rencontreraient en nombre inférieur ils ne pourront prendre que des délibérations provisoires.
5° Il sera nommé par les réclamants six suppléants qui ne pourront prendre part aux délibérations du comité que sur l'invitation du dit comité.
6° Il sortira tous les quinze jours deux membres du comité par la voie du sort lesquels seront remplacés par un pareil nombre, à la nomination des réclamants.
7° Au bout de six semaines l'assemblée nommera de nouveaux suppléants.
8° Le président aura voix consultative et tous les autres membres voix délibérative. En cas d'égalité de suffrages, le président fera le plus.
9° Le comité sera en permanence aussi longtemps que les circonstances l'exigeront.
10° Le comité s'occupera de tous les objets qui intéressent les réclamants et la cause commune et soutiendra une correspondance avec les frères et amis de toutes les communes du pays. Il représentera les réclamants dans tous les cas relatifs aux affaires d'un intérêt général et lorsqu'il s'agira d'objets relatifs d'une importance majeure il fera rassembler les réclamants à l'extraordinaire pour les consulter. Il sera encore chargé de la surveillance générale, sur tout ce qui concerne la cause commune.
11° Pour établir et maintenir l'harmonie qui doit régner entre le comité nommé par le magistrat, les membres de ce même comité auront libre entrée dans celui nommé par les réclamants.
12° Le comité aura un local destiné à recevoir les réclamants et autres personnes qui auront quelques réclamations à faire et quelques renseignements à donner ou à recevoir.
13° On communiquera le mode d'organisation du comité à toutes les villes et communes du Pays de Vaud.

14° Le comité est chargé, dès qu'il sera en activité, de s'occuper d'un règlement relatif au mode de convocation des assemblées des réclamants, d'indiquer l'ordre qui doit y régner, aux fins de recueillir avec calme les avis et les opinions de chacun.

Membres du comité de réunion nommé provisoirement par l'assemblée des pétitionnaires:

Bonnard[59] président
Will[60] vice-président
Cassat l'aîné[61]
Antoine Louis Oboussier[62]
Panchaud-Laharpe[63]
capitaine de Bons[64] secrétaire?
Jacques Penserot[65]
Georges Rouge[66]
Duvoisin-Campart[67] archiviste
Charles Oboussier[68] caissier
Moyse Fiaux[69]
Hedelhofer aîné[70] secrétaire du comité

Et pour membres suppléants:

Euler[71]
Boutan l'aîné[72]
Francillon-Mercier[73]
Feignoux[74] secrétaire
Lacombe libraire[75]
Louis Bouet[76] secrétaire ad intérim

Expédié par ordre du comité aux citoyens réclamants de la commune de

Délivré dans la séance du 13 janvier au matin.
Bonnard président
Hedelhofer secrétaire[77]

Le Comité de réunion est donc une émanation des signataires de la pétition du 4 janvier[78], qui appartiennent presque tous au monde du négoce et de l'artisanat urbain, localisés géographiquement dans les quartiers du Pont et de Saint-Laurent. Ils représentent aussi bien le grand négoce et la banque (Oboussier, Boutan-Penserot, Will) que le petit négoce, aussi bien les gros fabricants (Marcel, Duvoisin) que les petits artisans. On y trouve presque tous les libraires et imprimeurs de l'époque.

Quant au Comité lui-même, il est composé de personnalités de ce même monde du négoce et des affaires, dont plusieurs sont des rescapés de la campagne des banquets de 1791. On y trouve l'un des plus riches banquiers de l'époque, Will, son beau-fils Panchaud, dont la femme est la cousine d'Amédée et de Frédéric-César Laharpe, deux membres de la famille Oboussier, gros négociants en épices, un membre de la famille Penserot et son associé Boutan, qui sous la raison sociale Boutan et Penserot, jouent un rôle important sur la place de Lausanne[79], le notaire Rouge, l'un des chefs de la franc-maçonnerie vaudoise, le libraire Lacombe, le journaliste Cassat, bref, d'importants et riches bourgeois; plusieurs d'entre eux sont également membres des autorités de la ville, le Conseil des Deux-Cents, tels Rouge, Fiaux, Boutan, Panchaud-Laharpe, ou le Conseil des Soixante, le capitaine de Bons. Des mariages unissent souvent ces familles de négociants ou de fabricants: Marcel-Boutan, Francillon-Mercier, Gex-Oboussier, Duvoisin-Campart... Ils ont encore un autre point commun: pour la plupart réfugiés à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, ils ont acquis leur bourgeoisie au cours du XVIIIe siècle. R. Jaccard, dans son étude sur l'industrie et le commerce du Pays de Vaud, note:

> Mais ce furent surtout l'industrie et le commerce qui se développèrent au bout de peu d'années grâce aux réfugiés... En plus de nombre de réfugiés industrieux qui s'établirent à Lausanne — tels les Bontemps, les Dumas, les David, les Francillon, les Fabre, les Marcel, les Mercier, les Oboussier —...[80]

Cette qualité «d'étranger» ne manquera du reste pas d'être relevée par les partisans de Berne:

> J'ai demandé au procureur... qui étaient ces gens qui ont signé les pétitions. Il m'en a nommé plusieurs et j'ai remarqué parmi eux beaucoup de gens, qui ont été reçus bourgeois dans le pays il y a seulement quelques années et de ceux qui viennent des Français réfugiés qui ont été reçus chez nous il n'y a guère plus de cent ans. Si ces gens là ne s'accommodent pas des choses comme elles sont chez nous, pourquoi ne s'en retournent-ils pas d'où ils sont venus? Ne pourrait-on pas leur rendre leur argent de réception et les renvoyer chez eux?[81]

peut-on lire dans un pamphlet pro-bernois, paru à Vevey le 9 janvier. La xénophobie ne date pas d'aujourd'hui.

Le Comité de réunion: son activité

Les témoignages de l'époque sont unanimes: cette activité est intense du 10 janvier jusqu'à la nuit du 23 au 24. Tous les historiens ou presque ont cité le témoignage du gouverneur d'Aigle:

> A Vevey, il y a plus de secrétaires et il en part plus de courriers que de la capitale elle-même. On y travaille jour et nuit sans relâche et tous les chevaux sont en réquisition pour transmettre la correspondance. Les clubistes ont connaissance des proclamations de LL.EE. avant même qu'elles arrivent à destination, et y répondent avant que le bailli les ait lues.

et celui-ci:

> Ils ont un grand nombre de chevaux et des meilleurs pour se communiquer au plus vite les uns les autres les décisions du gouvernement. Des messagers à pied parcourent également le pays en tous sens, portant dans leurs paniers des écrits de toute sorte qu'ils distribuent gratuitement.[82]

Le 9 janvier, Cassat écrit à Louis-Auguste Brun[83], l'ami de Laharpe, qui faisait pénétrer dans le Pays de Vaud toute la prose interdite, les journaux, les lettres, se jouant ainsi de la censure bernoise:

> C'est de Vevey que je vous écris où j'ai été envoyé pour une mission secrète. Le citoyen Paschoud, très bon patriote et membre du comité de surveillance provisoire est porteur de dépêches importantes pour le général Pouget...[84]

Au même Brun, Bonnard écrit le 12 janvier:

> Je n'ai pas trouvé, mon cher citoyen, Brun, le moment de vous écrire; nous voilà depuis trois jours sur pied pour ainsi dire jour et nuit. L'assemblée générale des réclamants signataires vient de nommer un comité central qui s'occupe perpétuellement des moyens de sauver la patrie... Nous envoyons un courrier extraordinaire pour Morges, pour vous, pour Doppet[85] etc. Nous vous prions, ainsi que le citoyen notre ami commun [il s'agit de Laharpe bien sûr] de nous donner tous les renseignements qui seront parvenus à votre connaissance et cela dans le plus grand détail. Que savez-vous? Qu'avez-vous appris, que se passe-t-il dans votre voisinage? Parlez-nous des troupes françaises qui arrivent à Versoix et dans le Pays de

Gex[86], de leur nombre, de leur destination présumée etc. Parlez-nous encore de tout ce que vous avez appris...

Je vous salue de cœur Bonnard

Si vous avez de l'intéressant à nous apprendre à vue, envoyez un courrier à M. Roguin[87], celui-ci à Spalinger[88], celui-ci à Morges et ceux de Morges[89] ici.[90]

Le même jour Brun reçoit une lettre d'Oboussier, Penserot et Hedelhofer annonçant l'envoi d'un courrier à Carouge «pour prendre les plus sûres informations sur l'arrivée des troupes françaises, sur leur nombre et sur leurs dispositions en faveur des Vaudois et si elles sont véritablement fournies pour appuyer en cas de besoin leurs frères et amis...»[91] et demandant à Brun d'aider ce courrier.

Le Comité de réunion, non content d'entrer en contact avec les généraux français qui arrivent à la frontière, prend une série de mesures: il rédige des proclamations au peuple des campagnes, organise une garde bourgeoise, surveille le bailli et parle haut à la Haute Commission. Le 16 janvier, il envoie des députés auprès de Mengaud[92], de Mangourit et de Desportes[93]; le même jour il écrit à Laharpe.

Le Comité de réunion dans le canton

Seuls, les membres du Comité de réunion n'auraient pas eu autant d'efficacité; ils disposaient dans le canton d'un tissu de complicités, particulièrement dans la région lémanique. Les lettres envoyées par le Comité de réunion à Laharpe et à Mengaud, outre les signatures des membres du Comité de réunion de Lausanne que nous connaissons, en comportent d'autres fort intéressantes: celles d'André Urbain de la Flèchère[94], de Louis Frossard de Saugy[95], de trois membres du «comité de Morges», Dapples[96], Blanchenay l'aîné[97] et Johannot[98], ainsi que celle de Burnat[99], secrétaire du comité de surveillance magistral de Vevey, avec le sceau de ce comité. Des témoignages que nous avons évoqués ci-dessus, il semble ressortir que chaque ville ou presque avait son comité de patriotes; est-ce vrai? La réalité nous semble plus complexe, plus «vaudoise» en quelque sorte. Que l'on imagine les villes de l'époque... A part Lausanne qui, à la veille de la révolution approche le cap des 10000 habitants, les autres villes sont plus petites: 1167 habitants à Rolle, 1934 à Nyon, 2157 à Morges, 3780 à Vevey par exemple.

Le nombre de personnes s'intéressant à la politique n'est pas très grand; dans les villes telles que Nyon, Rolle, Vevey, qui sont très révolutionnaires, le Comité de réunion est confondu avec le Comité de surveillance: ce sont les mêmes hommes qui en font partie. Lorsque le Comité de réunion de Lausanne mentionne le comité de Nyon, c'est à Roguin qu'il fait allusion[100]; or Roguin, lui aussi un «ancien» de la campagne des banquets, dont la femme est la propre sœur d'Amédée Laharpe et donc la cousine de Frédéric-César Laharpe, est membre du Comité de surveillance de Nyon, délégué par Nyon au Comité central des villes et communautés; il est également en contact étroit avec les membres du Comité de réunion, qu'il renseigne parfois avant même ses collègues du Comité central. Cela est si vrai que le collègue et ami de Roguin, André Urbain de la Fléchère, également un cousin de F.C. Laharpe, lui aussi rescapé des banquets et lui aussi délégué de Nyon au Comité central, signe les lettres du Comité de réunion.

A Vevey, la puissante personnalité d'Alexandre Perdonnet[101] coordonne les activités des patriotes et du Conseil des Cent-Vingt, dont il fait partie. Le Comité de surveillance nommé par le magistrat le 11 janvier comporte à la fois des membres des autorités et des pétitionnaires; ce qui explique que le sceau de ce Comité «magistral» authentifie la correspondance du Comité de réunion de Lausanne[102]! A Rolle également les membres les plus avancés de la population, que nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer, Spalinger et Valier, font partie des autorités et particulièrement du Comité de surveillance; Valier sera aussi délégué au Comité central; or nous savons que le relais de Rolle pour le Comité de réunion passait par eux.

La seule ville où nous ayons trouvé la preuve (ou plutôt les preuves) de l'existence d'un Comité de réunion structuré, organisé, et nettement distinct des autorités et de leur Comité de surveillance, c'est à Morges. Il s'appelle le Cercle de l'Union; ses membres sont, tout comme à Lausanne, des représentants de l'artisanat et surtout du négoce (ce qui n'est pas étonnant dans une ville où 52? de la population active est occupée dans le secteur commercial[103]. Une comparaison très intéressante avec la liste des membres de la loge des Amis Unis de Morges, que L. Junod a découverte dans les archives du Grand Orient de France[104], permet de retrouver certains de nos clubistes, en particulier le Blanchenay aîné dont la signature figure sur la correspondance du Comité de réunion, suivi de la mention «du

comité de Morges». On y trouve également le futur landamman Jules Muret, franc-maçon lui aussi. La présence de nombreux franc-maçons, aussi bien dans le Comité de réunion que dans le Comité central du reste, est à relever; en inférer une filiation directe serait un peu hâtif, mais il ne fait aucun doute qu'il y a un lien très clair entre la maçonnerie vaudoise et la révolution[105].

Develey signale d'autres comités de réunion, à Lutry, à Cossonay, à Mézières, à Moudon; dans l'état actuel des recherches il est difficile de confirmer l'existence de véritables comités ailleurs qu'à Lausanne et à Morges, ce qui n'exclut nullement la présence d'assemblée spontanées de type révolutionnaire.

Le Comité de réunion et la révolution

Le rôle moteur du Comité de réunion dans la révolution se dégage ainsi nettement. C'est à lui que sont communiquées les nouvelles, c'est lui qui centralise et distribue l'information. C'est ainsi que le général de Weiss[106], qui vient d'être nommé général en chef des troupes bernoises, s'adresse, le 17 janvier, au Comité de réunion[107], ce qui lui vaut, sous la plume spirituelle de Cassat, une réponse ironique, que Laharpe s'empresse de publier dans *L'Ami des Lois*[108]. Comme il siège jour et nuit, c'est à lui que vont parvenir, au soir du 23 et dans la nuit du 23 au 24 janvier, les deux pièces qui provoquent la révolution: la proclamation de Ménard[109] et les *Instructions* de Laharpe et Perdonnet, de Paris[110]. Avec un humour sans doute involontaire Secretan note dans son journal, à la date du 23: «Le Comité de surveillance alla se coucher très imprudemment cette nuit-là.»[111]

C'est donc à la fenêtre du Comité de réunion que flotte, au matin du 24, le drapeau vert de la République lémanique. Le lendemain, pressée par le Comité de réunion, l'Assemblée des délégués accepte de se constituer en Assemblée représentative provisoire, mais sans proclamer l'indépendance, ce qui ne sera fait, sur la pression de Laharpe, que le 10 février[112]. Le Comité de réunion n'a donc point cherché le pouvoir, se mettant toujours, pour ainsi dire, sous l'autorité des magistrats. Develey d'ailleurs le déplore:

> Aurait-il dû [le comité de réunion], par exemple quand il avait l'autorité en mains et qu'il était sûr de vouloir le bien du peuple, aurait-il dû remettre les rênes du gouvernement à des hommes peut-être très capables, très probes, très bien intentionnés, mais dont il ne connaissait point suffisamment les

> principes et dont le pouvoir n'était pas plus légal que le sien? N'aurait-il pas dû, au contraire, former le noyau de l'Assemblée représentative provisoire et appeler à lui, pour le moment, les députés des pétitionnaires des autres villes du pays, au lieu des députés des différentes magistratures?... Le comité n'a rien fait de tout cela... Il n'a pas senti qu'à Lausanne, il y avait du peuple, mais qu'il n'y avait point de populace.[113]

Le pouvoir va donc passer, comme le dit Develey, tranquillement dans les mains de l'Assemblée provisoire, sans que le Comité de réunion fasse rien pour l'en empêcher, au contraire. L'Assemblée provisoire est assez habile du reste pour s'adjoindre les membres les plus intéressants du Comité de réunion. De Bons est désigné par les soldats eux-mêmes pour commander les troupes vaudoises et l'Assemblée entérine ce choix. Marcel devient commissaire ordonnateur. Perdonnet, De La Fléchère, Valier, Roguin sont membres de l'Assemblée provisoire. Les importants banquiers et négociants, ayant atteint leur but, l'indépendance politique et économique, retournent à leurs affaires et à leurs entreprises pour édifier au cours du XIXe siècle ces fortunes industrielles et commerciales qui ont nom Mercier, Francillon, Marcel et d'autres. Amputé de ses éléments moteurs, le Comité de réunion se transforme en «Société des Amis de la liberté», dont André Cabanis a analysé les heurs et les malheurs[114]; dans le temple de Saint-Laurent, sous les bustes de Guillaume Tell et de Rousseau, on prononce des discours patriotiques, on donne l'accolade fraternelle aux soldats et généraux français, on critique le gouvernement. Le conflit ne tardera pas à éclater entre cette société de type jacobin, et les nouvelles autorités, accusées d'être réactionnaires:

> L'Assemblée populaire se permet écart sur écart; elle insulte à nos magistrats, elle les terrorise avec la mot fatal d'aristocrate.

écrit Glayre à Laharpe, le 1er mars 1798[115].

Alors pourquoi le Comité de réunion n'a-t-il point tenté de prendre le pouvoir? Parmi toutes les explications qui peuvent être relevées, il en est une qui me paraît essentielle: elle tient à la personnalité des membres directeurs du Comité de réunion. Aussi peu désireux que les magistrats de voir se développer un mouvement populaire comme en France, soucieux de respecter et

de faire respecter l'ordre et la propriété, comme ils le disent si souvent, partageant les mêmes idées que les membres de l'Assemblée provisoire, issus de la même classe, ils leur font confiance pour diriger le pays. Ils n'ignorent pas d'autre part que le peuple, celui des campagnes, dans ce pays agricole et rural à 80%, n'aime pas la violence, les changements brutaux. Il préfère avoir pour magistrats des hommes qu'il connaît et qu'il estime, des hommes modérés, rompus à l'administration. Monod, Muret, Pidou seront nommés députés à vie par d'écrasantes majorités lors des élections au Grand Conseil en 1803! Et l'on peut constater une étonnante continuité entre les magistrats municipaux de l'Ancien régime, les membres de l'Assemblée provisoire et les élus au premier Grand Conseil de 1803[116].

Les historiens vaudois et le Comité de réunion

Avant de conclure, tentons une brève analyse historiographique. Comment les historiens vaudois du XIXe siècle, presque tous libéraux, ont-ils vu le Comité de réunion? Précisons tout de suite que ce travail ne saurait être exhaustif et ne prétend nullement analyser la vision que ces historiens ont eue de la révolution, travail qui reste encore à faire.

Commençons par Henri Monod, non en tant que protagoniste des événements, mais en tant qu'historien (Ses *Mémoires*, parus en 1805[117], ceux sur la Longue Diète[118], sont sans conteste travail d'historien et de bon historien.) Eh bien Monod, si pondéré et si objectif, est encore si proche des événements qu'il en perd sa lucidité. Représentant typique de la bourgeoisie libérale, convaincu d'œuvrer pour le bien du peuple, il est catégoriquement opposé à ce que le peuple ait une quelconque action à jouer dans les événements. Pour lui, seuls les magistrats ont fait la révolution, le Comité de réunion n'a été qu'un ramassis de troublions, qui ont fait peser sur le Pays la menace d'un gouvernement populaire, c'est-à-dire pour Monod, la Terreur. Cette attitude, Monod l'adopte dès le lendemain de la révolution et il n'en changera jamais. Dans une lettre du 20 novembre 1799, Develey le lui reproche:

> ... J'ai seulement voulu rétablir l'omission que j'avais observée dans votre lettre, et je ne puis m'empêcher de trouver que, quel que fût votre plan, il convenait de dire un mot des différents comités de réunion qui ont existé avant le comité central et dont celui de Lausanne était en quelque sorte l'âme.

> Il n'y avait pas besoin pour cela d'en faire l'histoire; il suffisait de les indiquer... Je n'ai point prétendu que vous ne fussiez pas Helvétien; mais l'auriez-vous été moins en citant les comités en question?[119]

Et pourtant Monod ne pouvait ignorer les hommes qui faisaient partie de ces comités. Il y a donc un parti pris très net d'attribuer la paternité de la révolution exclusivement aux comités de surveillance des villes, ce qui est une façon de se donner une base légale, les Conseils des villes étant tout à fait légaux, et de laver la révolution vaudoise du soupçon d'avoir été un mouvement populaire.

Notre plus grand historien, le plus poétique et le plus patriotique, Juste Olivier, a une vision diamétralement opposée à celle de Monod, puisqu'il nous présente un Comité de réunion omniprésent et va même jusqu'à lui attribuer la création du comité central des villes et communautés:

> Enfin les premiers pétitionnaires se voyant en grand nombre, et l'idée d'une société populaire ayant été écartée, avaient nommé à Lausanne un comité de réunion. Les autres communes se hâtèrent d'en organiser de semblables chez elles et de les mettre en rapport avec celui-là. Il siégeait jour et nuit, déployait une activité infatigable et prit toutes les mesures que réclamaient les circonstances: surveillance, réquisitions d'armes et d'argent, activant organisant le zèle, stimulant les magistratures locales, les remplaçant même au besoin. Sur la proposition des villes de la Côte, déjà trois jours après sa première séance (12 janvier), il invita les principales communes du pays à envoyer deux députés à Lausanne pour former un comité central. Composé des députés, non du peuple, mais des magistratures, il siégeait à côté du comité de réunion, fraternisait avec lui et, quand l'action révolutionnaires de celui-ci cessa de l'eclipser, il devint l'Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud[120].

La vision romantique de Juste Olivier l'entraîne un peu loin, comme on le voit, puisqu'il attribue explicitement au Comité de réunion l'initiative de la création du comité central des villes et communautés du Pays de Vaud.

Plus éloigné des événements, mais encore très proche, puisque son père, le Dr. François Verdeil[121], fut un membre actif du Comité de réunion, l'historien Auguste Verdeil reproduit en gros la même vision que celle d'Olivier, soulignant le rôle secondaire joué par les magistrats:

> De leur côté les Lausannois, secondés par la magistrature, organisent une garde nationale, placent des factionnaires aux portes des clochers pour empêcher le tocsin pendant la nuit, envoient des patrouilles dans les environs. Les Conseils des autres villes suivent l'exemple de Lausanne et se joignent aux pétitionnaires... Tandis que les patriotes stimulaient les campagnes pour les engager à signer des pétitions, organisaient des comités et prenaient, surtout à Lausanne les mesures les plus actives pour maintenir l'ordre et réprimer les excès auxquels des gens sans aveu voulaient se livrer sous le masque du patriotisme... Le Pays de Vaud présentait dans ce moment un aspect singulier. Les baillis, dans leurs châteaux, continuaient à présider leurs cours baillivales, à donner des ordres et à exercer un simulacre d'autorité, tandis que des comités révolutionnaires, dans les bailliages, s'emparaient du pouvoir, organisaient la force armée et se mettaient en rapport avec les autorités communales des campagnes. A Lausanne, le Comité de réunion siégeait en permanence au cercle des Jeunes négociants, transformé en poste de garde nationale, recevait les députés des villes et des communes rurales, donnait des ordres aux divers comités du pays, instituait un comité de surveillance, un comité militaire, soutenait des rapports de tous les instants avec le Bourgmestre et les Conseils de Lausanne...[122]

On le voit, Verdeil suit tout à fait Develey, jusque dans son insistance sur le maintien de l'ordre et la répression des excès. Il ne précise cependant pas ce que sont ces patriotes, ces comités révolutionnaires, que pourtant il devait bien connaître.

Il est intéressant de noter au passage que les radicaux ne se sont pas réclamés de la révolution de 1798. Druey[123] n'en a, à notre connaissance, pas parlé; probablement parce que les libéraux de 1830, contre lesquels il luttait, eux s'en réclamaient. Dans une lettre à Gaullieur[124] il écrit, à propos de l'*Histoire du Canton de Vaud* de Verdeil:

> La réaction historique en faveur de la Savoie[125] présente un côté très fâcheux (...) faire l'apothéose d'un régime féodal, aristocratique, d'une Confédération de privilèges seigneuriaux, cléricaux et bourgeois, c'était aller beaucoup trop loin... La noblesse, le clergé et l'aristocratie des villes et des campagnes ont en effet beaucoup perdu sous les Bernois, mais le peuple, la masse a gagné et s'est peu à peu émancipé...[126]

Pour le radical Paul Maillefer, le peuple devient prépondérant:

> Les patriotes déploient dès lors une activité fiévreuse. Ils formaient une minorité, mais une minorité énergique, remuante, disciplinée... Les clubs jouèrent ainsi à partir du 2 janvier, un rôle prépondérant dans la marche de la révolution. Leurs orateurs haranguaient la foule et réveillaient son enthousiasme... Dans les villes, les clubs se sentaient appuyés par l'élément populaire et ils pouvaient par ce moyen agir sur les Conseils. Ils en contrôlaient les actes, faisaient parvenir à l'autorité locale des pétitions et des adresses, indiquaient les mesures à prendre et l'attitude à observer. Les Conseils subissaient parfois malgré eux cette influence. Ils durent tenir compte de l'opinion populaire et faire ce qu'elle commandait. Outre la force que donnaient aux clubs la protection de la France et l'appui de l'élément populaire, leur influence augmentait par le fait qu'ils n'agissaient pas isolément, mais que bien au contraire, ils se concertaient pour une action commune. Les patriotes de Lausanne se groupaient autour du Comité de réunion; celui-ci servait d'organe central, de point de ralliement à tout le pays...[127]

Les orateurs qui haranguent la foule me semblent être plutôt une réminiscence de la révolution radicale de 1845 que de celle de 1798; l'importance que revêt, pour les radicaux, l'appui de l'élément populaire ressort également nettement du jugement de Maillefer.

Presqu'à la même époque, le libéral Van Muyden est plus nuancé:

> ... Aussitôt se forme, sous la présidence du capitaine de Bons, un club de pétitionnaires, qui prend le nom de comité de réunion et siège en permanence; il a sa chancellerie, son imprimerie, ses courriers à pied et à cheval... Le 8 janvier, les Deux-Cents de Lausanne, sur la proposition de Maurice Glayre, décide de transmettre la pétition à Berne; les autres villes font de même. La Révolution prend ainsi une allure régulière, grâce à la modération des patriotes et à l'appui intelligent que lui donnent les autorités locales...[128]

Les autorités locales sont ainsi réhabilitées, ce qui n'est pas étonnant si l'on sait que Van Muyden fut syndic, libéral, de Lausanne, alors que le gouvernement cantonal était radical.

On le voit, pour tous ces historiens, le Comité de réunion, les clubs, les patriotes, restent un peu abstraits. On ne sait pas qui ils sont, d'où ils viennent, c'est le «peuple», notion vague et mal définie. Il faudra attendre E. Mottaz en 1926[129] et René Secretan

en 1948[130], pour que ces hommes sortent de l'ombre et de l'anonymat. Ils portent un nom et E. Mottaz en donne pour la première fois une liste. René Secretan lui, relève, le premier:

> En examinant la liste des signataires de la pétition du 4 janvier, — liste que personne n'a eu la curiosité d'étudier, à notre connaissance — on constate que le plus grand nombre de noms qui y figurent sont ceux de familles bien connues, Oboussier, Penserot, Marcel, Francillon, Bonnard, Duvoisin, de Bons, Boutan, Rouge, Fiaux, Campart, etc... Les noms cités plus haut sont ceux de négociants du Pont, membres du Cercle des Négociants, d'où sortit le comité de réunion.[131]

La bourgeoisie révolutionnaire

La révolution a été faite dans le Pays de Vaud par la bourgeoisie. Celle-ci est représentée par les deux comités que nous venons d'évoquer: la bourgeoisie des rentiers et des professions libérales par le Comité central des délégués des villes et communautés, qui deviendra l'Assemblée provisoire, et la bourgeoisie d'affaires et petite bourgeoisie artisanale et boutiquière par le Comité de réunion. Mais le peuple alors? Cette «canaille», cette «populace» qui faisait si peur à Monod et à Glayre, cet «élément populaire» dont Maillefer signale l'influence, est-il une fiction? Il est délicat de donner une réponse péremptoire dans l'état actuel des recherches. On peut néanmoins faire quelques remarques:

Les masses rurales n'ont joué aucun rôle dans la révolution, contrairement à ce qui s'est passé en France. Elles y ont adhéré, plus ou moins mollement, dès qu'il a été question de la suppression des droits féodaux. Mais la question importante de l'indépendance n'a pas réussi à mobiliser les paysans, qui forment la majorité du pays (il y a également beaucoup de paysans et de vignerons dans les villes à cette époque, même à Lausanne). Les paysans ont suivi les magistrats qu'ils connaissent. L'alliance typiquement jacobine de la paysannerie et de la bourgeoisie ne se constituera qu'en 1802 contre le fédéralisme et la menace du retour à l'Ancien Régime.

Quant aux couches populaires citadines, nous sommes encore mal renseignés sur leurs activités. Mais ce que l'on sait avec certitude c'est qu'il n'y eut, ni avant, ni pendant la révolution, de mouvement populaire; aucune boutique pillée, aucun château saccagé, aucun bailli molesté: les représentants de LL.EE. ont

regagné les terres bernoises sans être inquiétés, certains d'entre eux furent même escortés par leurs administrés... Cela tient-il au caractère vaudois ou au fait que la bourgeoisie qui accomplit la révolution ne rencontra aucune résistance? Les deux éléments se combinent.

Enfin la révolution vaudoise fut avant tout un mouvement d'indépendance, qui a pu mobiliser tous les intérêts des diverses couches sociales dans une lutte commune. Les Vaudois se battirent contre les Bernois et non pas contre les aristocrates. Ce terme devient d'ailleurs un synonyme de «partisan de Berne» plus qu'un synonyme de privilégié.

Le mécontentement se cristallise sur les baillis et le gouvernement de Berne, les revendications sont plus politiques que sociales et le problème de la suppression des dîmes et des cens par exemple va soulever des discussions nourries, la majorité des membres de l'Assemblée provisoire, pour la plupart propriétaires, étant d'avis que ce sont des titres de propriété légitimes et qu'il ne saurait être question de les supprimer purement et simplement.

On peut donc penser que la révolution a amené avant tout la fin de la domination bernoise sur le Pays de Vaud et que les bouleversements sociaux ne se feront que lentement dans le courant du XIXe siècle.

Un dernier point concerne l'état de la recherche. Nous manquons pour l'instant de bonnes monographies d'histoire locale traitant de la période révolutionnaire[132], ce qui explique les lacunes de nos connaissances des diversités régionales. Il serait temps d'inciter des travaux sur le comportement des villes et des campagnes vaudoises durant cette période de transition qui marque la fin d'une époque.

Marie-Claude JEQUIER.

NOTES

[1] Cette plaque a été apposée par la municipalité à l'occasion des fêtes qui ont marqué le centenaire de l'indépendance.

[2] Ce n'est qu'à l'arrivée à Paris des députés vaudois chargés de remercier le Directoire, au début du mois de février, que Laharpe est informé de l'existence des deux comités distincts. « J'ignorais jusqu'à l'existence de votre Assemblée, que je croyais identique avec le comité... » écrit Laharpe à Glayre le 23 février. *Correspondance de Laharpe sous l'Helvétique*, I, n° 135 (à paraître).

Comme il sera beaucoup question de Frédéric-César de La Harpe dans ce numéro des *Etudes de Lettres*, nous rendons le lecteur attentif au fait qu'au moment de la révolution, Laharpe, comme son cousin le général Laharpe, avait supprimé sa particule!

[3] C'est l'actuelle salle du Conseil communal.

[4] Archives de la ville de Lausanne, D 128, pp. 179-180.

[5] Philippe-Abram-Louis Secretan (1756-1826), membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, juge. Voir R. Secretan, « Le juge Philippe Secretan pendant la révolution vaudoise », *Revue historique vaudoise*, 56 (1948), pp. 26-40.

[6] Pierre-Maurice Glayre (1743-1819), ministre du roi de Pologne Stanislas Poniatowski, membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, l'un des maîtres de la franc-maçonnerie vaudoise.

[7] Victor Secretan (1746-1807), membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, contrôleur général.

[8] Jean-Pierre-Elie Bergier (1743-1822), membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, banneret de la Cité.

[9] David-Abram Bergier (1756-1813), membre du Conseil des Soixante de Lausanne. Il était très lié avec F.C. Laharpe et était son porte-parole dans le Pays de Vaud.

[10] Victor de Saussure (1737-1811), membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, dernier Bourgmestre de Lausanne.

[11] Voir l'*Insurrection de l'indépendance vaudoise à Morges. Extrait des registres des Nobles Conseils de la ville de Morges.* Morges, 1898.

[12] Sur la révolution à Vevey, voir R. Secretan, « A Vevey en 1798 », *RHV*, 59 (1951), pp. 195-213.

[13] Sur la révolution dans le district de Rolle, voir A. Vittel, « La révolution de 1798 dans le district de Rolle », *Journal de Nyon*, 1929, n°s 24, 25, 28, 31, 37, 39, 42, 45, 48, 51, 54, 57, 60, 63.

[14] Voir A. Burmeister, « Payerne de 1798 à 1813 », *RHV*, 22 (1914), pp. 81-91, 115-124, 129-139, 161-181.

[15] Voir A.M. Chappuis, « L'Assemblée provisoire », *RHV*, 87 (1979), à paraître.

[16] Henri Monod (1753-1833), membre des Conseils de Morges, il fut l'un des hommes les plus influents de son époque. Voir les *Mémoires de Henri Monod*, 2 vol., Paris 1805. Voir également Jean-Charles Biaudet, «Henri Monod et la révolution vaudoise de 1798», *RHV*, 81 (1973), pp. 89-155. L'importante correspondance échangée à l'époque de la révolution entre Monod et son ami F.C. Laharpe paraîtra prochainement dans J.C. Biaudet et M.C. Jequier, *Correspondance de F.C. Laharpe sous l'Helvétique*, vol. I.

[17] *Correspondance de F.C. Laharpe sous l'Helvétique*, I, n° 93.

[18] Idem, n° 97.

[19] *Mémoires de Henri Monod*, I, pp. 108-109.

[20] Lettre de Glayre à Zschokke du 24 mars 1804, citée par E. Mottaz, «Maurice Glayre et la révolution vaudoise», *RHV*, 6 (1898), pp. 211-213.

[21] R. Secretan, «Le juge Philippe Secretan...», p. 33.

[22] J.C. Biaudet, «Henri Monod et la révolution...», p. 137.

[23] Cela n'a encore jamais été prouvé de façon évidente, mais de nombreux indices parlent en faveur de cette hypothèse.

[24] Georges Boisot (1774-1853), pasteur, il deviendra chancelier d'Etat. Voir J.C. Biaudet, «Georges Boisot et la révolution vaudoise», *RHV*, 56 (1948), pp. 41-81. Boisot a été un membre actif du Comité de réunion.

[25] J.C. Biaudet, «Georges Boisot...», p. 55.

[26] François Pichard (1753-1809), pasteur; il sera nommé en 1800 professeur de théologie à l'Académie. Voir le *Journal du Professeur Pichard sur la révolution helvétique*, publié et annoté par E. Mottaz, Lausanne, 1891.

[27] Jean-Marc Bonnard, né en 1751, négociant en horlogerie. Il avait participé au banquet des Jordils.

[28] Pierre-Albert Marcel (1769-1819), négociant en toiles. Voir R. Jaccard, «Industries lausannoises d'autrefois. Les premières filatures de coton», *RHV*, 74 (1966), pp. 113-132. Marcel avait participé au banquet des Jordils.

[29] Jean-Louis de Bons, né en 1762. Officier au service étranger. Il avait également participé au banquet des Jordils. C'est lui qui sera choisi, par les soldats, comme général des troupes vaudoises, le 24 janvier.

[30] Louis-François Cassat (1756-1842), avocat, journaliste. Après avoir exercé son activité de journaliste à Paris, il rédige à Lausanne, en 1794, le *Tableau de la dernière quinzaine. Tableau politique et littéraire de la fin du XVIIIe siècle*, interdit par Berne.

[31] Probablement Jean Veyrassat (1758-1815), négociant joaillier, nommé en 1797 directeur de la Chambre des réfugiés.

[32] Jean-Abram-Moyse Fiaux (1760-1839), membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, municipal.

[33] Rachetée en 1790 par François Pflüger, boucher, cette maison, le n° 21 de la place de la Palud, abritait effectivement le cercle des Jeunes négociants. Un peu plus bas à la rue du Pont n° 2, se trouvait le cercle des fabricants. Junod raconte dans ses mémoires: «Le lendemain [il doit s'agir du 3 ou du 4 janvier]

j'eus encore le bonheur d'opérer la réunion du cercle des négociants avec celui des fabricants.» Voir E. Mottaz, «Le patriote Junod et ses mémoires sur la révolution vaudoise», *RHV*, 12 (1904), p. 365.

[34] *Journal de Pichard*, pp. 22 et 24.

[35] Isaac-Emmanuel-Louis Develey (1764-1839), historien, mathématicien; il sera nommé en 1798 professeur de physique et de mathématiques à l'Académie.

[36] Dans son article «A propos du 24 janvier», paru dans la *Gazette de Lausanne* du 24 janvier 1926, E. Mottaz nous affirme que ces personnes étaient Oboussier, Penserot, Will, Bergier-Lemaire et Cassat. Nous n'avons pas pu vérifier cette assertion.

[37] [Emmanuel Develey], *Mémoire pour servir à l'histoire de la révolution du Pays de Vaud*, Lausanne 1798, pp. 11-12. L'ouvrage de Develey est particulièrement intéressant, car Develey a travaillé d'après les registres du Comité de réunion, qui ont disparu depuis.

[38] Ce qui n'est pas étonnant, Tell ayant été récupéré par la Révolution française comme symbole de la lutte victorieuse contre la tyrannie.

[39] Voir ci-dessus note 33. Il s'agit en fait du cercle des négociants et de celui des fabricants.

[40] Victor de Saussure.

[41] *Journal de Pichard*, p. 14.

[42] Pierre-Albert Marcel, voir ci-dessus note 28.

[43] Jean-Jacques Penserot (1767-1818), négociant, il avait participé au banquet des Jordils.

[44] Charles-Antoine Oboussier, né en 1765, négociant, il avait également participé au banquet des Jordils.

[45] Il s'agit en fait de David-Louis Gex, né en 1761, négociant à Vevey, appelé communément Gex-Oboussier, parce qu'il avait épousé la sœur de Charles-Antoine Oboussier.

[46] Jean-Pierre-Elie Bergier.

[47] R. Secretan, «Le juge Philippe Secretan...», p. 29.

[48] C'est le fameux arrêté du 8 nivôse an VI, par lequel le Directoire prenait sous sa protection Vaudois et Fribourgeois et rendait les gouvernements de Berne et de Fribourg responsables des attaques qu'on pourrait porter contre eux.

[49] Voir la thèse de P. Maillefer, *Le Pays de Vaud de 1789 à 1791*, Lausanne, 1892.

[50] Dès la fin du mois de novembre 1797 et surtout tout au long du mois de décembre, Laharpe ne cesse d'exhorter ses compatriotes à agir, leur promettant l'impunité, grâce à la protection du Directoire. Ces lettres seront publiées dans la *Correspondance de Laharpe sous l'Helvétique*, vol. I.

[51] *Correspondance de Laharpe sous l'Helvétique*, vol. I, n° 94.

[52] Antoine-Louis Oboussier (1766-1819), négociant, cousin de Charles-Antoine Oboussier. Il deviendra intendant des postes du canton de Vaud.

[53] Il s'agit de Michel-Ange-Bernard de Mangourit (1752-1829), résident de France en Valais. Voir A. Donnet, *Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798*, 2 vol., Sion, 1976-1977.

[54] *Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne*, I, p. 33.

[55] Idem, pp. 20 et 21.

[56] C'est là le jugement de Philippe Secretan. Voir R. Secretan, «Le juge Philippe Secretan...», p. 30.

[57] Cette Commission, composée de Wolfgang-Charles de Gingins, d'Abraham von Graffenried et de Ludwig Philibert von Sinner avait été envoyée par le Conseil secret de Berne, à la suite de l'agitation qui régnait dans le Pays de Vaud. Elle arriva à Lausanne le 20 décembre 1797 et s'en alla le 21 janvier suivant.

[58] Toutes ces pétitions se trouvent à Berne, Staatsarchiv, Akten des Geheimen Rates bis 1798, XXXVII C, Verschiedenes. A part Lausanne et Nyon, les autres pétitions ne comportent malheureusement pas de signatures.

[59] Jean-Marc Bonnard, voir ci-dessus note 27.

[60] Philippe-Louis Will (1754-1841), négociant, banquier. Il avait participé au banquet des Jordils. Il avait épousé la mère de David-François Panchaud.

[61] Louis-François Cassat, voir ci-dessus note 30.

[62] Voir ci-dessus note 52.

[63] David-François Panchaud-Laharpe (1769-1847), négociant en toiles et banquier, membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne. Sa femme est la cousine de F.C. Laharpe et d'Amédée Laharpe.

[64] Jean-Louis de Bons, voir ci-dessus note 29.

[65] Jean-Jacques Penserot, voir ci-dessus note 43.

[66] Georges Rouge (1773-1838), notaire, justicier, membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne; franc-maçon. Il avait participé au banquet des Jordils.

[67] Jean-Marc Duvoisin (1762-1810), négociant en coton, sous la raison sociale Duvoisin, Renou, Campart. Il avait épousé la sœur de son associé, Anne-Louise Campart. Il avait participé au banquet des Jordils.

[68] Charles-Antoine Oboussier, voir ci-dessus note 44.

[69] Jean-Abram-Moyse Fiaux, voir ci-dessus note 32.

[70] Samuel-Gaspard Hedelhofer, né en 1771, négociant. Il ira s'installer à Paris.

[71] Jean-Jacob-*Louis* Euler (1772-1824), pasteur.

[72] Jean-Maurice Boutan (1743-1810), négociant, directeur de la Chambre des réfugiés, membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne. Sa fille était la femme de Pierre-Albert Marcel.

[73] Jacques-Jacob Francillon-Mercier (1770-1846), négociant en fer; il avait été l'organisateur du banquet des Jordils.

[74] Charles-Frédéric Feignoux (1751-1812), municipal.

[75] Jean-Louis Lacombe, né en 1756, qui reste le seul des frères Lacombe dans la librairie dès 1795, son frère François-Samuel étant mort et son autre frère Jacob-Emmanuel ayant vendu sa part à un nommé Heiser, pour fabriquer des chaussures. Son fils Daniel-Louis, né en 1780 reprendra ses affaires après la chute de l'Empire. Les trois signatures, celle de Jacob Lacombe, celles de Louis Lacombe père et fils figurent sur la pétition du 4 janvier. Il avait participé au banquet des Jordils.

[76] Jean-Louis Bouet (1758-1831), fabricant d'eau d'arquebuse et distillateur. Il avait participé au banquet des Jordils.

[77] Archives cantonales vaudoises, H 5 F.

[78] La pétition remise le 4 janvier comporte 76 signatures; d'autres signatures viendront s'ajouter les jours suivants.

[79] Ils sont, entre autres, les banquiers de Philippe Secretan.

[80] Robert Jaccard, *L'industrie et le commerce du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien régime*, Lausanne 1956. Dans son intéressante étude, Robert Jaccard insiste sur l'importance de l'apport des réfugiés français à l'économie vaudoise. Voir également du même auteur, «Industries lausannoises d'autrefois. Les premières filatures de coton», *RHV*, 74 (1966), pp. 113-132.

[81] *Lettre d'un préposé de village à un magistrat d'une ville voisine*, V.·., le 9 janvier 1798.

[82] Ces témoignages ont été cités entre autres par P. Maillefer, *Histoire du canton de Vaud dès les origines*, Lausanne, 1903, p. 381.

[83] Louis-Auguste Brun (1758-1815), peintre de Marie-Antoinette. Installé à Versoix, département de l'Ain, il correspondait avec Laharpe et se chargeait de faire pénétrer dans le Pays de Vaud les écrits interdits et les instructions de celui-ci. Voir Claudius Fontaine-Borgel, *Louis-Auguste Brun*, Genève, 1881.

[84] Fontaine-Borgel, *Louis-Auguste Brun*, p. 29.

[85] François-Amédée Doppet (1753-1800), général de division, fixé à Carouge, où il rédige l'*Echo des Alpes* ou *Vedette littéraire, politique et commerciale de trois grandes républiques*, Carouge, an VI.

[86] La division de Masséna, commandée par Pouget, arrive aux environs de Genève le 5 janvier. Pouget demande aux Genevois l'autorisation de faire passer ces troupes par Genève pour se rendre à Versoix; le passage n'aura lieu qu'entre le 21 et le 24 janvier. Voir Marc Peter, *Genève et la Révolution*, II, Genève, 1950, pp. 292-295.

[87] Pierre-Louis Roguin (1756-1840), beau-frère d'Amédée Laharpe; il avait participé à la campagne des banquets de 1791.

[88] Jean-Abraham-Samuel Spalinger (1764-1832), aubergiste à Rolle.

[89] Il s'agit des membres du cercle de l'Union de Morges, c'est-à-dire le comité de réunion de Morges.

[90] Fontaine-Borgel, *Louis-Auguste Brun*, pp. 31-32.

[91] Idem, p. 31.

[92] Joseph-Antoine Mengaud (1750-1818), commissaire français en Suisse dès septembre 1797, puis chargé d'affaires. Il se trouvait à Bâle.

[93] Nicolas-Félix Desportes (1763-1849), commissaire français à Genève; il fut l'artisan de l'annexion de Genève à la France. Voir F. Barbey, *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France. 1794-1799*, Genève, 1916.

[94] André-Urbain de la Fléchère (1758-1832), officier, cousin de F.C. Laharpe; il avait participé à la campagne des banquets de 1791.

[95] Daniel-Louis Frossard de Saugy (1752-1808), officier au service de Russie, où il s'était lié avec F.C. Laharpe. Il avait lui aussi participé à la campagne des banquets.

[96] Abraham-Louis Dapples (1752-1839), négociant, justicier.

[97] Jean-François-Antoine Blanchenay, né en 1766. Négociant, franc-maçon. Il avait participé au banquet des Jordils.

[98] Jean-Louis Johannot, né en 1757, négociant, frère du conventionnel Jean Johannot.

[99] Jean-Gabriel Burnat (1778-1831), membre du comité de surveillance de Vevey.

[100] Voir ci-dessus la lettre de Bonnard à Brun du 12 janvier.

[101] Alexandre Perdonnet (1736-1807), négociant à Vevey, membre du Conseil des Cent-Vingt. Père de Vincent Perdonnet.

[102] Les lettres du Comité de réunion à Laharpe et à Mengaud, datées du 16 janvier 1798, seront publiées dans la *Correspondance de Laharpe sous l'Helvétique*, n° 102 et annexe IV.

[103] Ce chiffre est tiré du mémoire de licence de J.M. Gilliéron, *La révolution dans le district de Morges*, Lausanne (1979).

[104] L. Junod, «La loge des «Amis Unis» de Morges et les événements révolutionnaires de 1791 au Pays de Vaud», *RHV*, 57 (1949), pp. 161-176.

[105] A part l'article cité ci-dessus, nous possédons fort peu de documentation sur les loges vaudoises à l'époque de la révolution. D'après L. Estoppey, il y a avant la révolution, une loge à Bex, «La Réunion», deux loges à Vevey, «L'Etude de la Vertu» et la «Silencieuse», une loge à Montreux, «Les Cultivateurs aux Bosquets de Clarens», une à Aubonne (et Rolle), «la Constance», les «Amis Unis»à Morges et semble-t-il deux loges à Lausanne la «Triple Union» et la «Loge de St Jean». L. Estoppey, *Notice historique publiée à l'occasion du centenaire de la loge Espérance et cordialité* . or. de Lausanne, Lausanne, 1922, p. 19. F. Ruchon signale également la loge l'«Amitié à l'épreuve» à Aubonne. F. Ruchon, la *Franc-maçonnerie en Suisse avant la fondation de l'Alpina (1736-1844),* Berne 1938, p. 7. Mais des recherches sont encore nécessaires.

[106] Franz Rudolf von Weiss (1751-1801), bailli de Moudon. Désigné comme général en chef des troupes bernoises; il sera tellement critiqué qu'il publiera un opuscule pour se défendre, *Du début de la révolution ou défense du général de Weiss contre ses détracteurs*, s.l., 1799.

[107] Le texte de cette adresse se trouve chez A. Verdeil, *Histoire du Canton de Vaud*, III, p. 235.

[108] La réponse de Cassat se trouve également chez Verdeil, III, p. 236-238. Laharpe l'inséra dans les n°s 900 et 901, des 14 et 15 pluviôse an VI [2 et 3 février 1798] de *L'Ami des Lois*.

[109] Philippe-Romain Ménard (1750-1810), général de brigade, commande les troupes qui entrent en Suisse en janvier 1798. Sa fameuse proclamation: « Vaudois l'armée d'Italie vous couvre... », apportée à Lausanne dans la nuit du 23 au 24 janvier, fut le signal de la révolution. Elle est datée du 4 pluviôse an VI [23 janvier 1798] et le texte se trouve chez Verdeil, III, p. 245.

[110] *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique*. Sortie de l'imprimerie de *L'Ami des Lois*, signée Laharpe et Perdonnet, cette brochure indiquait la marche à suivre pour accomplir la révolution.

[111] R. Secretan, « Le juge Philippe Secretan... », p. 35.

[112] « L'Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud, cédant à un mouvement spontané, et voulant confirmer plus solennellement sa volonté prononcée depuis longtemps, a proclamé avec enthousiasme l'indépendance du peuple vaudois. » *Bulletin officiel*, n° 10, 10 février 1798.

[113] Develey, *Mémoire...*, pp. 43-44.

[114] A. Cabanis, « Les Amis de la liberté », *RHV*, 84 (1976), pp. 75-114.

[115] *Correspondance de Laharpe sous l'Helvétique*, I, n° 145.

[116] Voir le mémoire de licence de J.D. Amiguet, *Le Grand Conseil vaudois sous l'Acte de médiation. Formation-Composition-Elections*, Lausanne (1976).

[117] *Mémoires de Henri Monod*, 2 vol., Paris, 1805.

[118] *Mémoires du landamman Monod pour servir à l'histoire de la Suisse en 1815*, publiés par J.C. Biaudet avec la collab. de M.C. Jequier, 3 vol., Berne, 1975.

[119] Lausanne, BCU, Fonds Monod, Km 49.

[120] Juste Olivier, *Histoire de la révolution helvétique dans le canton de Vaud ou du Léman* (1780-1830), in *Etudes d'histoire nationale*, Lausanne, 1842, pp. 78-79.

[121] François Verdeil (1747-1832), médecin, membre du Conseil des Deux-Cents, l'un des chefs de la maçonnerie vaudoise. Il avait participé au banquet des Jordils.

[122] A. Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, tome III, 2e éd. Lausanne, 1854, pp. 227-229 et 241.

[123] Henri Druey (1799-1855), homme d'Etat vaudois, chef de la révolution radicale de 1845.

[124] Eusèbe-Henri Gaullieur (1781-1857), publiciste et historien, rédacteur du *Nouvelliste vaudois* de 1837 à 1845.

[125] Par réaction envers Berne et la période bernoise de l'histoire vaudoise, Verdeil avait présenté dans son ouvrage (ci-dessus note 122) un tableau riant de la période savoyarde.

[126] Ch. Roth, «Historiens vaudois», in *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise*, Lausanne, 1953, p. 358.

[127] P. Maillefer, *Histoire du canton de Vaud dès les origines*, Lausanne, 1903, pp. 381-382.

[128] B. Van Muyden, *Pages d'histoire lausannoise*, Lausanne, 1911, p. 364.

[129] E. Mottaz, «A propos du 24 janvier», *Gazette de Lausanne*, 24 janvier 1926.

[130] R. Secretan, «Les patriotes du Comité de réunion», *Gazette de Lausanne*, 24 janvier 1948.

[131] Dans l'article cité ci-dessus à la note 130.

[132] Voir par exemple, F. Jequier, «Une révolution paisible: la Vallée de Joux en 1798 d'après les archives du Comité de surveillance de la commune du Chenit», *RHV*, 85 (1977), pp. 111-158.

M.-C. J.